



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'association TEAM PASSION KARAOKE de La Souterraine, représentée par Madame CLAUS Séverine - 5 place du Marché - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement sur une partie de la place du Marché à l'occasion de la fête de la musique organisée, le samedi 20 juin 2026 de 18 h 00 à 22 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique.

ARRETE

Article 1 : La fête de la musique décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la fête de la, musique, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la place du Marché (plan joint). Une tonnelle occupera le trottoir du vendredi 19 juin 2026 à 17 h 00 au dimanche 21 juin 2026 à 17 h 00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le deux juin deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- TEAMPASSION KARAOKE.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

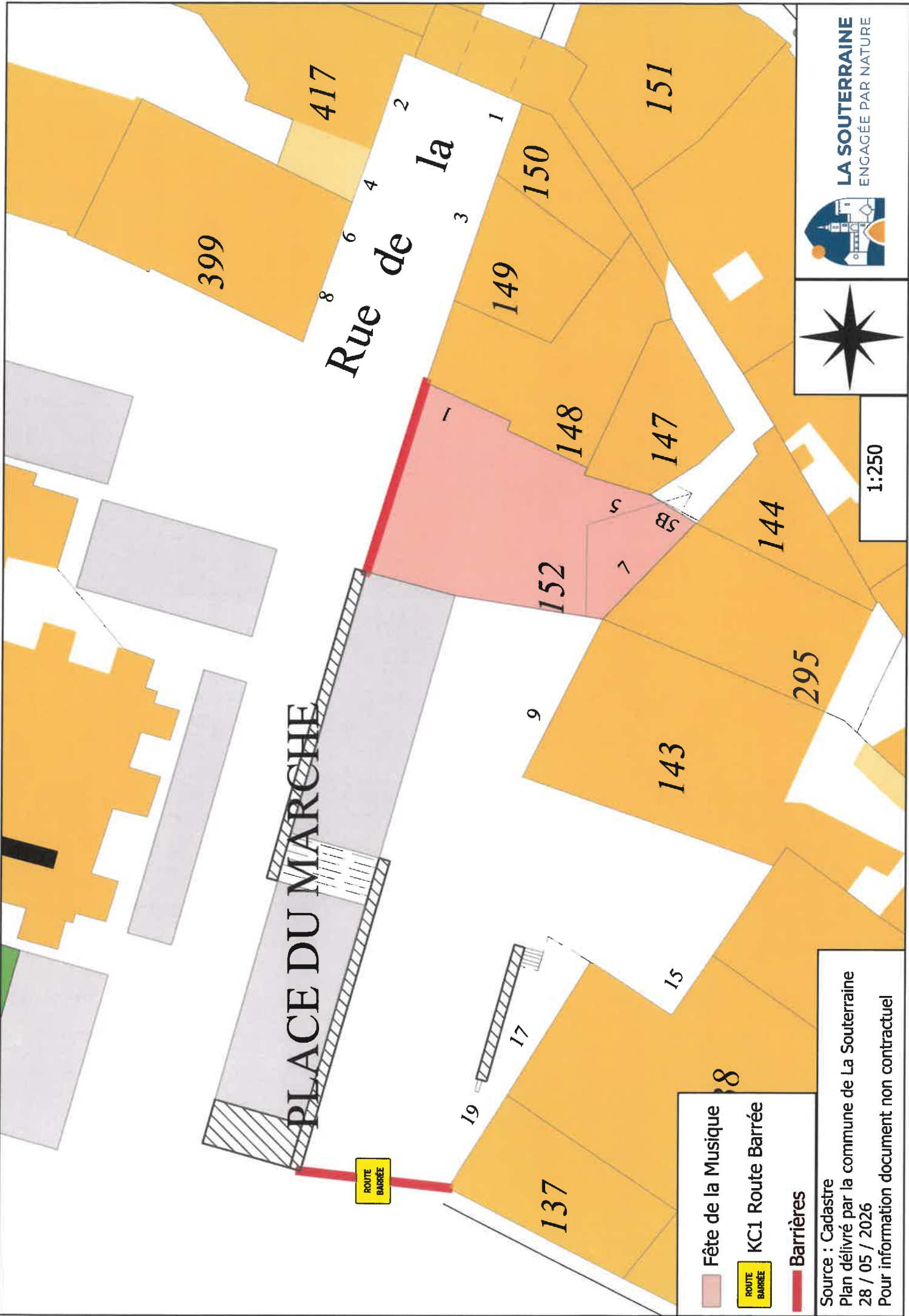
Le.....ème adjoint

Patrice Filloux



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



1:250

- Fête de la Musique
- KC1 Route Barrée
- Barrières

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
28 / 05 / 2026
Pour information document non contractuel